

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 12 février 2019

<u>Présents :</u>	MME Jeannine DOUGOUD
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Jean-Pierre HUET
	M. Antony KUHN
	M. Denis MACHADO
	MME Martine SCHREIBER
	M. Laurent TROGRIC
	M. Bernard VERGANCE
<u>Ayant donné pouvoir</u>	MME HENRY à MME DOUGOUD
	M. MAXANT à M. GRANDIEU
<u>Excusés :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Denis BERGEROT
	M. Sébastien DOSE
	MME Martine DROUOT
	M. Philippe HALLIER
	M. Sébastien POINT

N°02 – DA du 12/02/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Constitution d'un groupement de commandes
Achat de prestations de vérifications et maintenances des équipements
de sécurité incendie et fournitures associées

Il vous est proposé de constituer un groupement de commandes pour les besoins des dix (10) pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Custines, Faulx, Lay-Saint-Christophe, Malleloy, Marbache, Millery, Saizerais, Pompey et le CCAS de Pompey.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature du marché sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire (1 seul titulaire). Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des prestations pour la partie qui le concerne.

Un recensement des besoins a été effectué et un état des lieux précis du parc à vérifier et à maintenir est en cours d'élaboration.

L'objectif est de mettre en concurrence les acteurs du secteur afin de répondre à des besoins similaires concernant le périmètre suivant :

- Vérification et maintenance préventive :
 - des moyens de premiers secours (extincteurs, robinets d'incendie armé, etc...)
 - des systèmes de désenfumage
 - des détecteurs incendie et déclencheur manuel
 - des alarmes incendie
 - des blocs de secours
 - de toutes autres installations concernant la sécurité incendie

- Maintenance corrective :

- des moyens de premiers secours (extincteurs, robinets d'incendie armé, etc...)
 - des systèmes de désenfumage
 - des détecteurs incendie et déclencheur manuel
 - des alarmes incendie
 - des blocs de secours
 - de toutes autres installations concernant la sécurité incendie
- L'achat des fournitures suivantes, soit après, soit lors de la maintenance pour le remplacement des équipements obsolètes ou hors d'usage, soit par nécessité (en cas d'élargissement des sites à maintenir par exemple) :
 - des moyens de premiers secours (extincteurs, robinets d'incendie armé, etc...)
 - des systèmes de désenfumage
 - des détecteurs incendie et déclencheur manuel
 - des alarmes incendie
 - des blocs de secours
 - de toutes autres installations concernant la sécurité incendie
 - des signalétiques
 - des accessoires et consommables (notamment les plus connus et régulièrement utilisés tel que pour l'entretien préventif)

Tous ces équipements sont situés dans des Etablissements recevant du public (ERP), sur les lieux de travail et dans les voitures en ce qui concerne les extincteurs.

- Formation des agents à l'usage et à la manipulation des moyens de premiers secours.

Par ailleurs, ce marché permet également d'établir un inventaire exact du parc à vérifier et à maintenir, disponible sur un portail client dématérialisé, alimenté et mis à jour au fur et à mesure des interventions.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Publication : 1^{er} mars 2019
- Réception des offres : 5 avril 2019
- Commission d'Appel d'Offres (CAO) : 18 avril 2019
- Notification aux candidats évincés : 25 avril 2019
- Bureau délibératif : 21 mai 2019
- Notification au titulaire : 24 mai 2019
- Début de l'accord-cadre le : 1^{er} juin 2019

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, d'autoriser Monsieur le Président à la signer et de procéder à la désignation d'un représentant du Bassin de Pompey élu parmi les membres ayant une voix consultative de la Commission d'Appels d'Offres du Bassin de Pompey (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande concernant les prestations de vérifications et maintenances des équipements de sécurité incendie et fournitures associées.

AUTORISE le Président à signer la convention.

DESIGNE M. MACHADO, membre titulaire, représentant de la communauté de communes au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

DESIGNE M. VERGANCE, suppléant du membre titulaire, représentant de la communauté de communes au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC